

VOIR AUTREMENT

AGIR DIFFEREMMENT

Mission des organismes de justice alternative

Les organismes de justice alternative considèrent qu'en matière de gestion d'infractions, de litiges et de conflits, il est primordial que les personnes concernées participent le plus activement possible au processus de règlement dans le respect des droits de chacun. Ce processus doit être mis en place dans le respect de la dignité des personnes concernées. De plus, il doit s'inscrire dans l'optique de la réparation des torts et de l'éducation des personnes impliquées.

| Table des matières | |
|--|-----------|
| <i>Mot de la direction</i> | 1 |
| <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> | 2 |
| <i>Code de procédure pénale</i> | 8 |
| <i>Les organismes d'accueil</i> | 8 |
| <i>Médiation de quartier</i> | 10 |
| <i>Médiation scolaire</i> | 13 |
| <i>Service de dialogue et de médiation victime contrevenant</i> | 15 |
| <i>Implications & Présentations</i> | 17 |
| <i>La communauté</i> | 18 |
| <i>Conclusion</i> | 18 |

Mot de la direction

L'an un de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents qui succède à la Loi sur les jeunes contrevenants. Également celui de l'Entente cadre provinciale entre l'Association des centres jeunesse et les organismes de justice alternative du Québec, qui oriente l'intervention dans le champ des Sanctions extrajudiciaires. Mais aussi, l'an un pour les actions de l'Unité de médiation de quartier de l'arrondissement du Mont-Bellevue.

Une année somme toute dynamique, qui a vu les différents acteurs du système sociojudiciaire mettre la main à la pâte à la même table. Elle a été la 2^e année de la médiation scolaire à l'école du Phare et a vu le Service de dialogue et de médiation victime contrevenant évoluer de façon intéressante à l'intérieur de la sphère des services correctionnels du Canada.

2003-2004 a été marqué par une différence quantitative importante dans le cadre pénal versus un financement au statu quo pour une 5^e année consécutive. Cette période a nécessité l'attention et l'ouverture de tous.

Vous pourrez constater les détails d'une année particulièrement colorée en parcourant les lignes de ce 19^e bilan de l'organisme de justice alternative Le Pont, bilan passablement exhaustif.

Le Conseil d'administration et l'équipe du Pont vous souhaitent bonne lecture !

Pierre Marcoux
Directeur



LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

Par Pierre Marcoux, Céline Ménard et Jo-Hanna Newnham

Cette nouvelle législation est composée de deux parties, la première se subdivisant en deux autres chapitres. Le programme de Mesures de rechange de l'ancienne loi " Loi sur les jeunes contrevenants " fait place aujourd'hui aux **MESURES EXTRAJUDICIAIRES** qui se composent, dans un premier temps, des **Mesures extrajudiciaires**, nouveauté dans laquelle les policiers interviennent soit en émettant des avertissements, soit en procédant à des renvois communautaires, lesquels impliquent les organismes de justice alternative, soit en ne prenant aucune mesure. Dans un deuxième temps, elles se composent des **Sanctions extrajudiciaires** qui, par l'Entente cadre provinciale, conduisent les centres jeunesse et les organismes de justice alternative à mettre en priorité la réparation des torts pour les personnes victimes et la communauté. Cette première partie permet aux adolescents d'éviter les procédures judiciaires donc de ne pas avoir de casier judiciaire.

La deuxième partie consiste en les **SANCTIONS JUDICIAIRES**, anciennement appelées Ordonnances du tribunal. C'est la portion la plus complexe et la plus exhaustive de la présente loi. Les adolescents se voient traduits à la Chambre de la jeunesse où, s'ils sont reconnus coupables, se voient ordonner des sanctions et dans la majorité des cas, s'en suit un casier judiciaire.

Comme nous pouvons le constater, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents est constituée d'une gradation qui va de réactions moins privatives et sévères pour se diriger vers des mesures plus corsées. Nous n'aborderons pas les peines de surveillance et de placement ainsi que certaines autres, étant donné qu'elles ne font pas appel à l'intervention de l'organisme de justice alternative.

Au cours de cette première année d'application et dans les deux parties de la loi, Le Pont a plus concrètement oeuvré dans des mesures de réparation envers les victimes à travers par exemple, le processus de médiation, dans des mesures de réparation envers la communauté telles que les travaux communautaires ou bénévoles, le dédommagement financier à la communauté et différentes activités de développement des habiletés sociales. Plusieurs personnes victimes ont été rejointes par l'organisme, particulièrement par une procédure de consultation préalable au choix de la conséquence dans le cadre des sanctions extrajudiciaires. C'est dire que l'Entente cadre provinciale et la nouvelle loi accordent une plus grande place aux personnes victimes et leur permet de participer d'une façon éclairée et volontaire.

Résultats généraux

Mesures complétées : 82 %

Mesures ayant connu un échec : 8 %

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents touche les personnes âgées de 12 à 17 ans. La moyenne d'âge est de 15,7 ans. 85 % sont des garçons et 15 % sont des filles.

Les personnes victimes sont de tous âges, 22 % sont mineurs et 78 % des adultes. 25 % sont de sexe féminin et 75 % de sexe masculin.

Provenance des adolescents

⇒ Sherbrooke 48 %
 ⇒ Memphrémagog 14 %
 ⇒ Richmond 14 %
 ⇒ Coaticook 12 %
 ⇒ Granit 11 %
 ⇒ Extérieur de la région 05 2 %

Délits

⇒ Vol simple de moins de 5000 \$ 12 %
 ⇒ Introduction par effraction dans une maison 12 %
 ⇒ Défaut de se conformer à une décision 11 %
 ⇒ Vol par effraction dans une maison 9 %
 ⇒ Méfait de moins de 5000 \$ 9 %
 ⇒ Possession de stupéfiants 8 %
 ⇒ Voie de fait simple 5 %
 ⇒ Menace 4 %
 ⇒ Tentative, complot, complice 4 %
 ⇒ Trafic de stupéfiants 3 %
 ⇒ Méfait public 2 %
 ⇒ Vol simple de plus de 5000 \$ 2 %
 ⇒ Introduction par effraction dans autre que maison 2 %
 ⇒ Règlements municipaux 2 %

INFORMATIONS GÉNÉRALES

| Mesures | 2002 - 2003 | 2003 - 2004 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | RENVOIS COMMUNAUTAIRES | RENVOIS COMMUNAUTAIRES |
| Développement des habiletés sociales | 0 | 30 |
| Travaux communautaires | 0 | 0 |
| TOTAL | 0 | 30 |
| | SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES | SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES |
| Mesure de réparation envers la personne victime | 34 | 45 |
| Travaux communautaires | 88 | 106 |
| Dédommagement à la communauté | 28 | 37 |
| Développement des habiletés sociales | 16 | 10 |
| TOTAL | 166 | 198 |
| | SANCTIONS JUDICIAIRES | SANCTIONS JUDICIAIRES |
| Mesure envers la personne victime | 22 | 49 |
| Travail bénévole | 130 | 158 |
| Développement des habiletés sociales | 9 | 11 |
| TOTAL | 161 | 218 |
| | CODE DE PROCÉDURE PÉNALE | CODE DE PROCÉDURE PÉNALE |
| Travaux compensatoires | 24 | 24 |
| TOTAL DES MESURES | 351 | 470 |
| JEUNES | 322 | 408 |
| PERSONNES VICTIMES | 186 | 223 |

Augmentation de 20 % des personnes victimes rejointes par l'intervention du Pont.

Augmentation de 34 % des demandes causée, entre autres, par :

- l'apparition de la mesure de renvoi communautaire ;
- l'augmentation de 123 % de la mesure envers la personne victime en Sanctions judiciaires ;
- l'augmentation de 32 % de la mesure de réparation envers la personne victime en Sanctions extrajudiciaires ;
- l'augmentation de 22 % du travail bénévole en Sanctions judiciaires ;
- l'augmentation de 20 % du travail communautaire en Sanctions extrajudiciaires.



MESURES EXTRAJUDICIAIRES

➤ Mesures Extrajudiciaires

Dans ce nouveau cadre prévu par la loi, les policiers ont le pouvoir de faire appel à différentes mesures dans les cas de délits mineurs. Ils peuvent ne prendre aucune mesure à l'égard d'un adolescent, lui servir un avertissement ou encore procéder à un renvoi dans un organisme de justice alternative.

➤ Renvoi communautaire

Cette nouvelle mesure se caractérise par une intervention minimale et le volontariat des adolescents. Il s'agit ici d'un premier stade d'intervention concernant des délits mineurs. L'organisme Le Pont favorise une activité dite intrafamiliale dans laquelle l'adolescent et sa famille ont l'opportunité de prendre le temps de s'arrêter sur la situation délictuelle et constater les besoins qui s'y rattachent. Lorsque nécessaire, une rencontre de sensibilisation ou du travail bénévole sont possibles.

Sur un total de 30 demandes, 29 renvois communautaires ont été traités et complétés au 31 mars 2004.

Délits

| | |
|---|------|
| ⇒ Possession de stupéfiants : | 36 % |
| ⇒ Vol de moins de 500 \$: | 16 % |
| ⇒ Vol dans véhicule : | 16 % |
| ⇒ Méfait de moins de 500 \$: | 13 % |
| ⇒ Incendie : | 7 % |
| ⇒ Menace : | 3 % |
| ⇒ Voie de fait : | 3 % |
| ⇒ Prise de véhicule sans permission : | 3 % |
| ⇒ Tentative de vol de moins de 500 \$: | 3 % |

➤ Sanctions Extrajudiciaires

Consultation auprès des personnes victimes

Suite à la réception d'une demande du Substitut du procureur général, le Centre jeunesse doit procéder à une évaluation de l'adolescent. Avant cette rencontre, Le Pont consulte la personne victime afin de recueillir son point de vue, ses besoins et intérêts. C'est à ce moment que celle-ci fait part de son désir de participer à la négociation de la mesure de réparation avec l'adolescent, le plus souvent réalisée par un processus de

médiation.

Le Pont a reçu 165 demandes de consultation au cours de l'année dont 130 personnes (79 %) ont pu être rejointes.

Personnes victimes ayant accepté de participer à un processus de médiation : 41 (32 %)

⇒ 30 % l'ont fait pour éduquer ;
 ⇒ 27 % l'ont fait pour avoir réparation ;
 ⇒ 17 % l'ont fait pour comprendre ;
 ⇒ 13 % l'ont fait pour aider ;
 ⇒ 13 % l'ont fait pour d'autres raisons, par exemple pour ne plus que la situation se répète, pour dialoguer avec l'adolescent, par intérêt ou pour régler la situation.

Personnes victimes ayant refusé le processus de médiation : 74 (57%)

⇒ 26 % l'ont fait pour différentes raisons, par exemple par manque d'intérêt, pour ne plus avoir de contact avec les adolescents, par malaise, pour ne pas humilier les adolescents, etc. ;
 ⇒ 16 % l'ont fait, car pour eux la situation était résolue ;
 ⇒ 16 % l'ont fait préférant d'autres procédures judiciaires ;
 ⇒ 13 % l'ont fait, car entretenaient un sentiment de peur face à l'adolescent ;
 ⇒ 7 % l'ont fait, car considéraient le processus réparateur inadéquat ;
 ⇒ 6 % l'ont fait, car la démarche était trop exigeante ;
 ⇒ 5 % l'ont fait, considérant la situation bénigne ;
 ⇒ 5 % l'ont fait, car manquaient de confiance en la bonne foi de l'adolescent ;
 ⇒ 3 % l'ont fait ayant déjà obtenu réparation ;
 ⇒ 2 % l'ont fait ayant tourné la page ;
 ⇒ 1 % l'ont fait considérant la situation trop grave ;
 ⇒ 1 % l'ont fait considérant que le processus avantageait l'adolescent.

Personnes victimes désirant connaître les décisions prises à l'égard de l'adolescent : 93 (72 %)

Lorsque le Centre jeunesse a en main la consul-

Résultats pour les mesures de Renvoi communautaire

Mesures complétées : 76 %

Mesures non complétées : 24 %



tation, il procède à l'évaluation de l'adolescent et doit, en considérant tous les éléments et suivant la hiérarchisation des mesures, choisir une sanction appropriée. **Les mesures de réparation envers les victimes** sont les premières favorisées, suivies des **mesures de réparation envers la communauté** et enfin celles de **développement des habiletés sociales**.

➤ **Mesure de réparation envers les personnes victimes**

Ces mesures sont le résultat de la négociation entre un adolescent et une personne victime lors d'une médiation. Cette négociation peut se faire lors d'une rencontre entre l'adolescent et la personne victime en présence d'un médiateur (médiation directe) ou encore par l'intermédiaire du médiateur dans les situations où l'adolescent et la personne victime n'ont pas voulu participer activement à la rencontre (médiation indirecte). Ces mesures permettent à l'adolescent de réparer directement les torts causés à la personne victime, de s'amender et pour la personne victime, d'obtenir réparation. Le rapprochement entre les parties impliquées par le délit et l'entente convenue pourra avoir des répercussions sur l'adolescent en terme de responsabilisation et d'éducation.

Sur un total de 45 demandes, 37 mesures ont été traitées et complétées au 31 mars 2004.

Délits

| | |
|--|------|
| = Méfait de moins de 5000 \$: | 42 % |
| = Tentative de vol : | 18 % |
| = Introduction par effraction et vol dans une maison : | 10 % |
| = Vol de moins de 5000 \$: | 10 % |
| = Vol de plus de 5000 \$: | 5 % |
| = Recel de moins de 5000 \$: | 4 % |
| = Possession de biens volés : | 2 % |
| = Méfait de plus de 5000 \$: | 2 % |
| = Voie de fait : | 2 % |
| = Introduction par effraction et vol dans autre que maison : | 2 % |
| = Incendie : | 1 % |
| = Menace : | 1 % |
| = Prise de véhicule automobile sans permission : | 1 % |

Processus

| | |
|---|------|
| ◊ Médiation directe : | 70 % |
| ◊ Médiation indirecte : | 27 % |
| ◊ Mesure de réparation sans médiation : | 3 % |

Mesures issues du processus de médiation

| | |
|---|------|
| ⇒ Dialogue* : | 40 % |
| ⇒ Compensation financière : (40 \$, 40 \$, 60 \$, 60 \$, 100 \$, 105 \$, 105 \$, 135 \$, 150 \$, 300 \$) | 21 % |
| ⇒ Lettre d'explications et d'excuses : | 17 % |
| ⇒ Excuse verbale ou écrite : | 10 % |
| ⇒ Mesure de travaux communautaires : (5 heures, 5 heures, 30 heures) | 6 % |
| ⇒ Restitution de biens : | 4 % |
| ⇒ Dédommagement à la communauté : | 4 % |

**Le dialogue constitue une étape importante du processus de médiation. Il permet à la personne victime et à l'adolescent d'exprimer les faits, les conséquences et les émotions relatifs à l'événement. Il permet de répondre aux différentes interrogations que portent les 2 parties. Le dialogue devient une mesure en soi lorsqu'il est suffisant, signifiant et satisfaisant pour les 2 parties.*

➤ **Travaux communautaires**

Il s'agit d'un nombre d'heures de travail bénévole que l'adolescent effectue dans un organisme de la communauté qui, pour lui, a une résonance avec les torts ou avec les préjudices causés.

Sur un total de 106 demandes, 82 mesures ont été traitées et complétées au 31 mars 2004. Vous retrouverez le nombre d'organismes et le nom de ceux les plus sollicités dans le chapitre intitulé " Les organismes d'accueil ".

Résultats pour la Mesure de réparation envers les personnes victimes

Mesures complétées : 95 %

Mesures ayant connu un échec : 2,5 %

Résultats pour les mesures de Travaux communautaires

Mesures complétées : 89 %

Mesures ayant connu un échec : 6 %



Résultats pour les mesures de Dédommagement envers la communauté

Mesures complétées : 94 %

Mesures ayant connu un échec : 6 %

➤ **Dédommagement envers la communauté**

Il s'agit d'un montant d'argent que l'adolescent verse à un organisme qui, pour lui, a une résonance avec les torts ou avec les préjudices causés.

Sur un total de 37 demandes, 31 mesures ont été traitées et complétées au 31 mars 2004.

 **Organisations ayant reçu des sommes d'argent**

- ◊ Armée du salut
- ◊ Association du hockey mineur de Richmond
- ◊ Banque alimentaire de Mégantic
- ◊ Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook
- ◊ Centre d'hébergement alternatif de Sherbrooke (CHAS)
- ◊ Centre Jean-Patrice-Chiasson
- ◊ Club des petits déjeuners
- ◊ Escal de l'Estrie
- ◊ Fondation du Centre de santé de la MRC d'Asbestos
- ◊ Fondation du CHUS
- ◊ Fondation des maladies du cœur
- ◊ Fondation Marie Vincent
- ◊ Fondation Canadienne Rêves d'Enfants
- ◊ Héma-Québec
- ◊ JÉVI
- ◊ La Chaudronnée
- ◊ La Croix rouge canadienne
- ◊ Les Amis du patrimoine de Saint-Venant de Paquette
- ◊ Maison Aube-Lumière
- ◊ Maison des jeunes du Granit
- ◊ Maison des jeunes de Magog
- ◊ Opération Enfant Soleil
- ◊ Shriners Hospital-Canada
- ◊ Société canadienne du cancer
- ◊ Souveraineté la solution inc.

Résultats pour les mesures de Développement des habiletés sociales

Mesures complétées : 90 %

Mesures ayant connu un échec : 10 %

➤ **Développement des habiletés sociales**

Cette mesure consiste à faire prendre conscience à l'adolescent, par des informations et des exercices, de sa dynamique personnelle et des implications de la commission de son délit.

Sur un total de 10 demandes, 10 mesures ont été traitées et complétées au 31 mars 2004.

Le Pont touche le plus souvent les thèmes de la violence, de l'incendie et du vol.



SANCTIONS JUDICIAIRES

Lorsque qu'un adolescent est traduit à la Chambre de la jeunesse, le tribunal a recours à 19 peines spécifiques. Voici les mesures concernant l'implication de l'organisme de justice alternative.

➤ **Mesure envers la personne victime**

La Mesure envers la victime est ordonnée dans le cadre d'une peine de probation. Elle consiste à établir une communication, avec l'aide d'un médiateur, entre les adolescents et les personnes victi-

mes consentantes. Cette démarche peut se faire directement par une rencontre ou encore indirectement par lettre ou autres moyens.

Sur un total de 49 demandes, 33 mesures impliquant 44 personnes victimes et 31 adolescents, ont été traitées et complétées au 31 mars 2004.

Les personnes victimes sont ici consultées de 2 façons : le plus souvent par le Centre jeunesse à l'intérieur du rapport prédécisionnel ou encore par Le Pont qui l'avait fait au préalable en Sanctions extrajudiciaires. Dans ces derniers cas, les adolescents se sont vus orientés vers la Chambre de la jeunesse après évaluation du Centre jeunesse.

Nature des demandes

| | |
|--|------|
| ◊ Médiation : | 78 % |
| ◊ Lettre d'explications et d'excuses : | 16 % |
| ◊ Médiation si la victime le consent, sinon lettre d'explications et d'excuses : | 3 % |

Délits

| | |
|---|------|
| = Introduction et vol par effraction : | 44 % |
| = Vol simple : | 17 % |
| = Introduction et vol dans un véhicule automobile : | 7 % |
| = Vol de véhicule automobile : | 6 % |
| = Recel : | 4 % |
| = Menace : | 4 % |
| = Tentative d'introduction par effraction : | 4 % |
| = Incendie : | 4 % |
| = Voie de fait : | 4 % |
| = Voie de fait et séquestration : | 2 % |
| = Méfait : | 2 % |
| = Tentative d'introduction par effraction : | 2 % |
| = Résistance à une arrestation : | 2 % |

➤ *Travail bénévole*

Cette peine conduit les adolescents à exécuter un travail bénévole au profit de la collectivité.

Sur un total de 158 demandes, 100 mesures ont été traitées et complétées au 31 mars 2004. Vous retrouverez le nombre d'organismes et le nom de ceux les plus sollicités dans le chapitre intitulé " Les organismes d'accueil ".

➤ *Développement des habiletés sociales*

Cette mesure est ordonnée dans le cadre d'une probation. Elle consiste à faire prendre conscience à l'adolescent, par des informations et des exercices, de sa dynamique personnelle et des implications de la commission de son délit.

Sur un total de 11 demandes, 6 mesures ont été traitées et complétées au 31 mars 2004.

Le Pont touche le plus souvent les thèmes de la violence, de l'incendie et du vol.

Résultats pour les mesures de Travail bénévole

Mesures complétées : 79 %

Mesures ayant connu un échec : 18 %

Résultats pour les mesures envers les personnes victimes

| | |
|---|------|
| ◊ Personnes victimes ayant refusé la mesure : | 23 % |
| ◊ Lettres d'explications et d'excuses écrites pour des personnes victimes : | 32 % |
| ◊ Personnes victimes non rejointes : | 7 % |
| ◊ Rencontres entre adolescents et victimes (dialogue) : | 11 % |
| ◊ Personnes victimes s'étant désistées de la mesure : | 9 % |
| ◊ Médiations par lesquelles se sont négociées des excuses verbales : | 2 % |
| ◊ Médiations par lesquelles se sont négociées du travail bénévole : | 2 % |
| ◊ Personnes victimes n'ayant pas donné suite à la mesure : | 11 % |
| ◊ Adolescents ne reconnaissant pas sa responsabilité : | 2 % |

Résultats pour les mesures de Développement des habiletés sociales

Mesures complétées : 83 %

Mesures ayant connu un échec : 17 %



CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Il s'agit d'une législation qui permet à l'adolescent de compenser le règlement d'amendes découlant d'infractions au Code de sécurité routière et aux règlements municipaux au moyen de travail non rémunéré au profit de la communauté.

Sur un total de 24 demandes, 13 mesures ont été traitées et complétées au 31 mars 2004. Vous retrouverez le nombre d'organismes et le nom de ceux les plus sollicités dans le chapitre intitulé " Les organismes d'accueil ".

Résultats pour le Code de procédure pénale

Mesures complétées : 85 %

Mesures ayant connu un échec : 8 %



LES ORGANISMES D'ACCUEIL

Type de tâches accomplies par les adolescents dans l'ensemble des organismes

| | |
|------------------------|-----|
| Entretien | 39% |
| Aide-cuisinier | 9% |
| Triage | 8% |
| Montage-démontage | 6% |
| Confection de sacs | 4% |
| Aide à l'animation | 2% |
| Rénovation | 2% |
| Compilation musicale | 2% |
| Autres tâches diverses | 38% |



Organismes les plus sollicités

| Organismes | Nombre de travailleurs | Nombre d'heures de travail |
|---|------------------------|----------------------------|
| La Chaudronnée | 14 | 373 |
| Moisson Estrie | 12 | 423 |
| Enviro-sac | 11 | 368 |
| Fête du Lac des nations | 11 | 366 |
| Sercovie et Popotte roulante de Sherbrooke | 10 | 166 |
| C.P.E. Jardin D.A.M.I.S. | 7 | 188 |
| C.P.E. Au Jardin des merveilles | 6 | 250 |
| Centre récréatif de Rock-Forest | 6 | 223 |
| Radio communautaire de l'Estrie (CFLX) | 6 | 143 |
| Coop D'Alentour | 5 | 196 |
| Maison Jeune-Est | 5 | 127 |
| Garderie Bleu-Blanc-Rouge | 5 | 95 |
| La Grande Table inc. | 4 | 373 |
| La Maison Paternelle Lac Mégantic | 4 | 150 |
| Centre récréatif Gérard-Couillard | 4 | 135 |
| École secondaire de la Montée Pav. Le Ber | 4 | 99 |
| Maison Caméléon | 4 | 65 |
| Le Tremplin 16-30 | 3 | 114 |
| Estrie-Aide | 3 | 114 |
| École secondaire l'Escale II | 3 | 100 |
| Le Manoir de Chez Nous | 3 | 70 |
| Carrefour Accès Loisirs | 3 | 70 |
| Ville de Sherbrooke | 3 | 67 |
| Ville d'Asbestos | 3 | 50 |
| CFER Memphrémagog | 3 | 43 |
| Corporation jeunesse Memphrémagog | 3 | 20 |
| École secondaire de Bromptonville | 2 | 140 |
| Centre d'Action bénévole / Carrefour du Partage | 2 | 100 |
| Maison des Jeunes de Coaticook | 2 | 80 |
| Paroisse Nativité-de-Jésus | 2 | 80 |
| Frontier Animal Society | 1 | 150 |

123 organismes, dans l'ensemble de type communautaire et à but non lucratif, ont accueilli des adolescents dans le cadre de mesures de travaux communautaires, de travail bénévole et de travaux compensatoires.





MÉDIATION DE QUARTIER

Par Laurent Côté

Voilà maintenant près d'un an, les médiateurs bénévoles de l'Unité de médiation de l'arrondissement du Mont-Bellevue lançaient officiellement leur service. Le plan d'action de l'année 2003-2004 visait à axer ses interventions autour de trois principaux points, soit :

- consolider l'Unité de médiation de l'arrondissement du Mont-Bellevue ;
- publiciser le service ;
- poursuivre la réflexion sur la pratique de la médiation sociale.

Avant d'aborder ces différents points, présentons les résultats de cette première année de service.

Tout d'abord, mentionnons que l'Unité a reçu 14 appels entre le 30 avril 2003 et le 30 mars 2004, soit pour 11 mois de service. Pour certains ce chiffre peut paraître mince, mais nous ne sommes pas surpris de ce résultat. Pour nous, un nombre de 15 demandes était considéré comme satisfaisant pour une première année, en comparaison aux années passées où Le Pont recevait déjà une quinzaine de demandes de la communauté, mais ce, pour l'ensemble du territoire estrien. Il faut aussi constater que de nombreuses avenues se sont ouvertes en cours de route, ce qui pourrait faire augmenter le nombre de demandes dans la prochaine année.

Nature des 14 demandes reçues

| Type de conflit | Nombre de demande | |
|-------------------------------|-------------------|---|
| Interpersonnel | 6 | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 situations intrafamiliales ➤ 4 situations entre deux individus |
| Voisinage | 4 | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 situations de conflit entre voisins ➤ 2 situations entre locataire et propriétaire |
| Relié à une infraction | 3 | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 situations de menaces ➤ 1 situation de vol |
| Autre | 1 | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 demande d'information |

Évolution des processus de médiation



| | Information | Rencontre préalable demandeur | Rencontre préalable autre partie | Médiation | Résultat |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------|--|
| Interpersonnel | | | | | |
| Intrafamilial | | ✓ | ✓ | | Les parties ne donnent pas suite aux démarches |
| | ✓ | | | | Orientation vers une ressource plus adaptée |
| Individu | ✓ | | | | Processus inadapté |
| | ✓ | | | | Orientation vers une ressource plus adaptée |
| | | ✓ | | | L'autre partie refuse de participer au processus |
| | | ✓ | | | L'autre partie ne donne pas suite |
| Voisinage | | | | | |
| voisin | | ✓ | | | L'autre partie ne désire pas participer au processus |
| | | ✓ | | | L'autre partie ne donne pas suite |
| Locataire/propriétaire | ✓ | | | | Processus inadéquat, désirait arbitrage |
| | | ✓ | ✓ | | Le demandeur refuse la médiation car l'autre partie semble de mauvaise foi |
| Reliée à une infraction | | | | | |
| Menace | ✓ | | | | Information sur le service |
| | | ✓ | | | Impossibilité d'entrer en contact avec l'autre partie |
| Vol | | ✓ | ✓ | ✓ | Un accord de dédommagement financier a été signé entre les parties |
| Autre | ✓ | | | | Désirait de l'information pour un travail universitaire |

Même si une seule situation s'est rendue à une rencontre de médiation, dans certains cas on remarque que le processus réalisé a permis de répondre à des interrogations, de vérifier comment se positionnait l'autre partie face à la situation, d'entreprendre d'autres démarches et ce, à la satisfaction des gens rencontrés par les citoyens médiateurs.

Consolider l'Unité de médiation

Si l'année 2002-2003 a été celle de l'implantation, la présente aura été celle de la consolidation. Les médiateurs bénévoles ont pu passer à l'action et vivre des processus de médiation*. La pratique a permis d'apporter certains changements sur différents plans. Bref, nous croyons que le rodage de l'Unité est maintenant réalisé et que la prochaine année permettra de s'attarder sur certains sujets.

Par exemple, d'ici l'été 2004, une dizaine de nouveaux médiateurs viendront se joindre à l'Unité du Mont-Bellevue. Au départ, la formation devait se donner au début de l'année 2004, mais le temps a manqué. Ces forces vives qui viendront nous prêter main forte, permettront, entre autres, d'investir plus de temps à la publicité et à la représentation.

La consolidation passe aussi par le développement de partenariats. La Société protectrice des animaux (SPA) nous a approchés, car elle reçoit entre 200 et 300 appels par année concernant des conflits de voisinage liés à un animal. Notre service est donc maintenant annoncé à l'intérieur de son dépliant. Les médiateurs pourraient aussi suivre une formation pour acquérir des connaissances sur le sujet.

De nouveaux policiers communautaires devraient aussi entrer en fonction au cours de cette année et il est maintenant incontournable de développer un partenariat avec cette organisation. Dans les projets existants en France, de toutes les demandes reçues, 50 % sont orientées par les policiers. Ces derniers sont souvent les premiers interpellés dans les situations conflictuelles que vivent les citoyens, de là l'importance de développer un tel partenariat.

** Il est important de faire la différence entre un processus de médiation et une rencontre de médiation. Le processus comprend toutes les étapes (réception de la demande, rencontres préalables, médiation, suivi) et ne se limite donc pas à la seule rencontre entre les parties.*

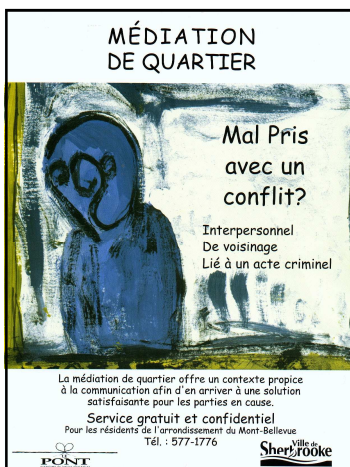
Publiciser le service

Une année plutôt calme sur le plan de la publicité, car l'Unité a reçu de nombreux appels à l'automne et nous étions inquiets de ne pas pouvoir répondre efficacement à toutes les demandes si le rythme continuait ainsi. Les médiateurs ont donc pris la décision de poursuivre la distribution des cartes, mais d'attendre la venue de nouveaux médiateurs avant de pousser plus loin.

Il faut tout de même remarquer que suite à la conférence de presse qui s'est tenue le 29 avril et qui lançait officiellement le service, La Tribune avait publié un article sur le sujet et La Nouvelle de Sherbrooke avait aussi réalisé un reportage au début de l'été. Nous avons également fait paraître des annonces dans les feuillets paroissiaux de l'arrondissement du Mont-Bellevue.

Au cours de la prochaine année, la publicité devrait être un axe important du service. Déjà, les médiateurs ont pris la décision de visiter les organisations du quartier pour leur présenter le projet. De plus, une annonce paraîtra à tous les mois dans l'InfoSherbrookoise et nous sommes en réflexion quant à l'utilisation d'autres médias.

Par ailleurs, notre partenariat avec l'ONF s'est poursuivi. Un premier DVD a été lancé au mois de novembre sur lequel on retrouve 5 heures de matériel (entrevues, formation, conférence de presse, etc.). Il s'agit au départ d'un outil que nous pourrions utiliser dans les prochaines formations, mais aussi pour faire de la promotion. Ce DVD accompagnait un rapport de la Commission du droit du Canada qui a été distribué à de nombreux acteurs du monde de la justice au Québec et au Canada. Un film documentaire devrait paraître en juin 2004.



Poursuivre la réflexion sur la pratique de la médiation sociale

L'année a commencé par une présentation au Colloque sur la prévention de la criminalité qui se tenait à Magog. Un atelier sur la médiation de quartier, donné par des intervenants des organismes de justice alternative de Longueuil, Drummondville et Sherbrooke ainsi qu'une médiatrice bénévole de Sherbrooke, a été présenté à une trentaine d'intervenants du Québec.

Aussi, un intervenant du Pont siégeant sur le conseil d'administration du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ), permet d'avoir un accès privilégié à l'information sur le sujet. D'ailleurs, ce même intervenant était l'agent de liaison du ROJAQ d'un comité qui se penchait sur la médiation sociale. Le travail du comité a débouché sur la formulation d'un canevas de base sur la médiation de quartier au Québec qui sera proposé au prochain congrès du ROJAQ.

Perspectives 2004-2005

La prochaine année devrait être bien remplie. Avec l'ajout de nouveaux médiateurs dans l'arrondissement du Mont-Bellevue, cette unité devrait faire sentir sa présence de façon plus importante.

Nous croyons que la médiation de quartier devrait s'élargir aux cinq autres arrondissements de la Ville de Sherbrooke. Il serait souhaitable que nous puissions la présenter à ces arrondissements.

Finalement, une évaluation de l'Unité de médiation de l'arrondissement du Mont-Bellevue devrait normalement se mettre en branle au cours de cette année. Celle-ci sera réalisée par le responsable de la médiation de quartier en sa qualité d'étudiant à la maîtrise en service social.



MÉDIATION SCOLAIRE

Par Marie-Josée Leduc et Stephanie McFarland

Consolidation du service Médi-Ado au sein de l'école du Phare

Médi-Ado vise à promouvoir des mécanismes alternatifs de règlements des conflits ainsi qu'à mettre en lumière les impacts négatifs de la commission d'un délit pour les victimes et sur la qualité de vie de l'ensemble des personnes qui fréquentent le milieu scolaire. Le projet de médiation scolaire consiste donc essentiellement à proposer des alternatives en matière de résolution de conflits en privilégiant le règlement des événements à l'amiable.

Le service Médi-Ado offre :

¶ Volet d'information et de sensibilisation

Rencontre d'information sur la loi concernant les adolescents et sensibilisation relative aux conséquences personnelles, sociales et légales des gestes posés. Ces rencontres, préalables à la médiation, s'adressent aux adolescents ayant posé un geste répréhensible, ainsi qu'aux victimes.

• Volet médiation

Rencontre de médiation permettant aux deux parties concernées de clarifier le geste répréhensible et de s'entendre, si besoin est, sur un mode de réparation.

C'est au sein de l'école du Phare, qui a elle-même sollicité notre expertise en résolution de conflits, que la démarche d'implantation du service Médi-Ado a débuté au printemps 2002. En juin 2003, le milieu réitère son intérêt envers le projet et fait appel à notre implication pour une 2^{ème} année consécutive.

À août 2003, une subvention dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime est octroyée afin de poursuivre le développement du service Médi-Ado. Cet appui financier a permis le déploiement de ressources supplémentaires afin de répondre aux objectifs fixés dans la poursuite du projet.





Activités

En matière de médiation scolaire, l'année 2003-2004 s'est avérée une année chargée, avec pour cible le développement du service et la consolidation des acquis. Si les efforts investis dans le projet ont mené à plusieurs avancées en regard des objectifs, divers obstacles sont venus mettre

un frein à leur réalisation. Parmi ceux-ci, le faible degré de mobilisation du milieu autour du projet n'a pas été sans impact, malgré tout l'intérêt que suscite Médi-Ado au sein de l'école. C'est néanmoins animées par notre foi en la réussite du projet que nous avons retroussé nos manches et répondu aux 29 demandes nous ayant été acheminées, impliquant au total 67 étudiants.

| | INFO / SENSIBILISATION | | | MÉDIATION | | |
|---------|-----------------------------------|-------------------|---------|-----------------------------------|-------------------|---------|
| | Ado Responsable | Respons. Partagée | Victime | Ado Responsable | Respons. Partagée | Victime |
| Filles | 14 | 3 | 5 | 9 | 3 | 4 |
| Garçons | 15 | 13 | 14 | 2 | 7 | 3 |
| | Total des rencontres 64 | | | Total des médiations 13 | | |

Autres activités réalisées cette année :

- Présentation de la LSJPA à l'équipe d'intervenants de l'école du Phare.
- Adaptation des outils d'intervention à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.
- Révision et perfectionnement des fiches de référence et d'évaluation.
- Conception du matériel de promotion du service.
- Participation au Colloque jeunesse 2003.
- Présentation du service Médi-Ado au comité de réussite de l'école du Phare.
- Conception d'un atelier pour les étudiants de secondaire 1 sur la LSJPA et la responsabilisation.

Commentaires d'élèves concernant Médi-Ado :

“ Ça fait du bien de régler une chicane et ça peut empêcher des problèmes plus graves. ”

“ Ça peut régler des problèmes et reconstituer des amitiés. ”

“ On parlait chacun notre tour et on se disait les vraies affaires. Je voulais redevenir sa chum et ça marché. ”

“ J'ai pu m'expliquer librement. ”

Perspectives pour l'année 2004-2005

Confiant que les efforts déployés porteront fruit une fois de plus, l'année 2004-2005 semble s'amorcer de façon positive. Certes, beaucoup reste à faire afin de consolider le service de médiation scolaire. Une tournée des classes de secondaire 1 est à prévoir pour la prochaine année, en vue de faire la promotion du service Médi-Ado et de présenter la LSJPA aux étudiants.

L'avenir de Médi-Ado au sein de l'école du Phare arrive toutefois à un point tournant, où la réussite du projet ne saurait être sans une réelle implication de la part du milieu. Une rencontre avec la direction de l'école du Phare est à prévoir afin d'établir leurs besoins et attentes en regard des services offerts par le Pont. Considérant l'intérêt manifesté par l'école à intégrer le service au sein du projet éducatif qui sera mis en place à l'automne 2004, tous les espoirs semblent être permis.



SERVICE DE DIALOGUE ET DE MÉDIATION VICTIME CONTREVENANT

Par Marcel Villeneuve

Le service permet aux personnes victimes ainsi qu'aux adultes ayant une sentence provinciale ou fédérale, de communiquer afin de mieux comprendre et de mieux gérer l'événement qui les relie. Il s'actualise grâce à un partenariat entre Le Pont et La Fondation Le Parrain. Il y a maintenant trois organismes de justice alternative (OJA) qui offrent le service au Québec, soit Sherbrooke, Saguenay et Québec.

Données quantitatives

Au total, 10 demandes de médiations ou dialogues nous ont été acheminées. 4 d'entre elles ont été réalisées dans les situations suivantes :

1. Un homicide. Un dialogue par lettre et par l'entremise du médiateur est réalisé avec le frère de la victime. Les parties s'expliquent sur la situation.
2. Un homicide. Un dialogue par l'intermédiaire du médiateur est réalisé.
3. Une extorsion. Une médiation est réalisée. Les parties conviennent du remboursement partiel de la somme volée, soit 75 \$.

4. Une dispute concernant un prêt d'argent se termine par une voie de fait. Des accusations sont portées. Une médiation est réalisée et la somme de 400 \$ est remboursée.

Les 6 autres demandes n'ont pas été complétées pour les raisons suivantes : refus d'une des deux parties, désistement en cours de processus et situation déjà réglée.

◊ **472** contrevenants, soit en détention ou en transition, ont reçu l'information sur le service par des rencontres hebdomadaires.

◊ **51** personnes ayant un rôle professionnel auprès des personnes victimes ou des contrevenants ont été informées du Service de dialogue et de médiation victime contrevenant. Les personnes rejointes ont été, autant pour les pénitenciers que pour le Centre de détention, des agents correctionnels, des agents de libérations conditionnelles, des directions d'établissements, des intervenants en maisons de transition, des intervenants du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels et des aumôniers. Nous avons aussi informé le ministère de la Sécurité publique et les Services correctionnels canadiens.



| | 2003-2004 | 2002-2003 | 2001-2002 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Dialogues et médiations réalisés | 4 | 7 | 4 |
| Demandes non complétées | 6 | 9 | 2 |
| Demandes d'information de professionnels | 51 | 79 | 21 |
| Demandes d'information de la population | 22 | 32 | 7 |
| Contrevenants ayant reçu l'information sur le service | 472 | 438 | 204 |

Données qualitatives

Plusieurs événements nous ont permis de faire connaître davantage le service :



- ☞ Présentation à la nouvelle direction du Pénitencier de Cowansville ainsi qu'aux détenus responsables des secteurs.
- ☞ Information donnée au Service d'aide Bruno Dandenault, par l'entremise de ses maisons de transition, l'Étape et la Traverse.
- ☞ Rencontres avec les agents des libérations conditionnelles et agents des programmes du Pénitencier de Cowansville et au Centre de détention de Sherbrooke.
- ☞ Visite de l'OJA de Québec et du Pénitencier de Donnacona pour les informer sur le service offert à Sherbrooke et leur permettre de mettre en place leur propre service.
- ☞ Implication du Pont à titre de membre du Comité consultatif de citoyens de l'établissement de Cowansville.
- ☞ Soutien à l'OJA de Saguenay dans leurs démarches pour instaurer le service au Centre de détention de Chicoutimi.
- ☞ Présentations du service au Centre de détention de Sherbrooke, ce qui a permis des échanges informels très enrichissants avec les membres du personnel et les professionnels.
- ☞ Présentation du service à un groupe de victimes lors d'une pièce du Théâtre des petites lanternes.

IMPLICATIONS DU PONT

Le Pont s'implique auprès des organisations suivantes :

- ◊ Le conseil d'administration de la **Maison des jeunes Le Spot**.
- ◊ Le conseil d'administration de la **Fondation Le Parrain**.
- ◊ Le conseil d'administration du **ROJAQ, Regroupement des organismes de justice alternative du Québec**.
- ◊ Le comité consultatif de citoyens du **Pénitencier de Cowansville**.
- ◊ La **Table jeunesse** ainsi que son conseil exécutif.
- ◊ Le comité de travail provincial sur la médiation sociale du **ROJAQ**.

PRÉSENTATIONS DIVERSES

- Une formation en résolution de conflits a été donnée à des intervenants de la Maison des jeunes Le Spot de Sherbrooke.
- 8 présentations à des étudiants de Service social au Collège de Sherbrooke sur les différentes réactions sociales à la criminalité.
- 2 présentations à des étudiants d'Éducation spécialisée au Collège de Sherbrooke sur les différentes réactions sociales à la criminalité.
- 4 présentations à des étudiants de Technique policière au Collège de Sherbrooke sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et sur le Service de dialogue et médiation victime contrevenant.
- 2 présentations sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents à des élèves de 6^e année de l'école Notre-Dame-du-Rosaire.
- Une formation sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents donnée à d'autres organismes de justice alternative.
- Par le biais d'un projet pilote conjoint entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Justice du Québec, Le Pont, avec d'autres acteurs du système sociojudiciaire, présentent la médiation dans le cadre des simulations de procès à la Chambre de la jeunesse. Cinq présentations ont été faites à des élèves de 6^e année du primaire.
- Participation à un salon des organismes communautaires dans les écoles Le Triolet, de la Montée pavillon Le Ber et pavillon Saint-François, ainsi que l'école du Phare.
- Participation et intervention à un colloque régional sur la sécurité du public.



LA COMMUNAUTÉ

Travailleurs des organismes de la région, personnes-ressources, citoyens médiateurs, personnes victimes, personnes contrevenantes, élèves du primaire et du secondaire, étudiants de niveau collégial et universitaire, citoyens, etc., **ils sont plus de 2400 personnes** à avoir été rejointes par les activités de l'organisme de justice alternative Le Pont.



CONCLUSION

Voilà donc pour cette 19^e année ! L'équipe du Pont a su déployer ses énergies tant pour une implantation la plus efficiente possible de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents que pour celle de l'Entente cadre provinciale qui n'en demeure pas moins l'une des applications de cette loi pour le Québec. L'équipe s'est aussi fortement impliquée dans les initiatives de l'organisme pour la résolution des conflits dans des espaces hors du système pénal.

La qualité des services offerts aux citoyens commande un ensemble d'éléments importants : une part de conviction, une part de doute, une part

de dépassement de soi, de l'écoute et de la patience, de l'ouverture et de l'humanisme, une organisation stable et en santé ainsi qu'un financement pouvant répondre pleinement aux besoins de fonctionnement d'une telle organisation.

Un organisme de justice alternative est une organisation citoyenne, communautaire et à but non lucratif, qui voit autrement et agit différemment

Merci d'avoir pris le temps de nous lire !

ÉQUIPE & CONSEIL D'ADMINISTRATION

Direction

Pierre Marcoux

Président

M. Michel Leboeuf

Administration

Céline Ménard

Vice-présidente

Mme Christine Lacroix

Intervention et médiation

Marie-Josée Leduc
Stephanie McFarland
Jo-Hanna Newnham
Laurent Côté
Marcel Villeneuve

Secrétaire-trésorier

M. Sylvain Veilleux

Administrateur

M. Martin Sylvain

Marylaine Bouchard
Julie Gallant
Sylvain Laplante



COORDONNÉES

Le Pont, organisme de justice alternative
6, rue Wellington Sud, bureau 404
Sherbrooke (Québec)
J1H 5C7

Téléphone : (819) 565-2559
Télécopieur : (819) 565-9855
Courriel : lepont@qc.aira.com
Site internet : www.rojaq.qc.ca

